

Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires

Date 13 janvier 2019

Subvention du CEPF

Bénéficiaire
REACT, La Recherche en Action

Intitulé du projet

Améliorer des connaissances sur la flore de l'île de Djerba et de l'état de conservation de son endémique stricte *Limonium formosum*-Plumbaginacées

Lieu du projet

ZCB île Djerba - Tunisie

Résumé de la subvention

1. React, La Recherche en Action

Améliorer des connaissances sur la flore de l'île de Djerba et de l'état de conservation de son endémique stricte *Limonium formosum*-Plumbaginacées Numéro de subvention.

2. 20000\$

3. Dates de début et fin de mise en œuvre du projet : Février 2019-Aout 2021.

4. Le projet aborde le corridor Zones humides de Tunisie et Libye (Sud-Est de la Tunisie) qui renferme trois zones clés pour la biodiversité, Île de Djerba (TUN 28), Côtes de l'Île de Djerba (TUN22) et Golfe de Boughrara (TUN27).

5. Le projet permettra d'actualiser les connaissances floristiques de la ZCB île Djerba, et des connaissances de conservation de son endémique stricte, *Limonium formosum* tout en organisant des réunions pour présenter, sensibiliser, former et intégrer la population locale et les représentants de la société civile de l'Île dans le suivi de conservation des plantes de l'Île et adopter avec eux un plan de création d'une microréserve pour l'endémique stricte à l'île.

- Dresser l'état actuel de la biodiversité floristique de l'Île de Djerba, Inventaire floristique, typification des milieux, communautés végétales et espèces patrimoniales prioritaires de l'Île

- Informer et sensibiliser la population locale de la biodiversité floristique de l'Île de Djerba, de l'endémique stricte à l'île, et de l'intérêt de leur conservation et le rôle des micro-réserves dans la protection de ces plantes ainsi que de leur habitat;

- Organiser des ateliers de formation pour des jeunes (10) afin de garantir la réussite et la durabilité du suivi et la gestion de la conservation des plantes de l'île;

- Développer un protocole de multiplication et de conservation *ex situ* et *in situ* de l'endémique stricte à l'île *Limonium formosum*

6. Zeineb Ghrabi-Gammar, Professeur de l'enseignement supérieur en Biologie, Tel 98510410, mail : zghrabi@yahoo.fr.

7. 13 janvier 2019

Le Cadre fonctionnel devra décrire le projet et la façon dont les restrictions d'accès aux ressources naturelles et les mesures prises pour aider les communautés affectées. Les communautés affectées doivent avoir la possibilité de participer à l'élaboration du Cadre fonctionnel. En général, le Demandeur devra préparer un projet de Cadre qui sera ensuite diffusé et analysé avec les communautés locales et les autres parties prenantes concernées. Un cadre final sera préparé sur la base de ces consultations. Le CEPF peut fournir des indications sur l'élaboration du Cadre et examinera et approuvera le Cadre final avant d'approuver la proposition finale de projet. Le Cadre fonctionnel doit comprendre les éléments suivants :

A. Contexte du projet

Djerba est une île de 514 km², située au sud-est de la Tunisie. C'est la plus grande île des côtes nord-africaines. Elle est reliée au continent par une piste de sept kilomètres.

C'est un écosystème naturel très diversifié (dunes littorales mobiles ou fixées, dépressions dans les dunes littorales, milieux humides, des milieux secs, des banquettes limitant les parcelles de cultures...) caractérisé par une biodiversité floristique exceptionnelle se traduisant par une forte richesse spécifique et par la présence de nombreuses espèces rares pour la Tunisie, endémiques nationales ou régionales et/ou reconnues comme menacées et/ou à haute valeur culturelle.

En dépit du niveau élevé de la pression anthropique (urbanisation, développement du tourisme, agriculture,...) les habitats naturels de l'Île de Djerba gardent encore aujourd'hui une valeur conservatoire exceptionnelle avec une grande richesse en espèces patrimoniales, dont certaines sont à fort enjeu conservatoire. En effet, l'Île abrite plus de 200 taxons dont *Limonium formosum*, une sténo-endémie de l'île et *Marrubium aschersonii*, une endémique tunisienne.

B. Mise en œuvre participative

- Informer et sensibiliser la population locale de la biodiversité floristique de l'Île de Djerba, de l'endémique stricte à l'île, et de l'intérêt de leur conservation et le rôle des micro-réserves dans la protection de ces plantes ainsi que de leur habitat;
- Organiser des ateliers de formation pour des jeunes afin de garantir la réussite et la durabilité du suivi et la gestion de la conservation des plantes de l'île;
- Développer pour la population locale un protocole de conservation *ex situ* et *in situ* de l'endémique stricte à l'île *Limonium formosum*
- Organiser des réunions pour intégrer la population locale et les représentants de la société civile de l'Île dans le suivi de conservation des plantes de l'Île et adopter avec eux un plan de création d'une micro-réserve pour l'endémique stricte à l'île.

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

REACT: Association la recherche en action, active dans le développement durable de l'environnement, en particulier l'eau, la santé humaine et la biodiversité, interviendra, par ses membres experts scientifiques et son réseau associatif, dans l'amélioration des connaissances floristiques de l'île et écologiques des espèces patrimoniales, le renforcement des capacités et la sensibilisation de la société civile concernée à l'intérêt conservatoire des espèces patrimoniales.

ASSIDJE: Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba, fondée en janvier 1976 a pour vocation d'œuvrer au développement harmonieux de l'île de Djerba, d'assurer et de veiller à sa sauvegarde, à la protection de son écologie et de son patrimoine ainsi qu'à sa spécificité urbanistique et architecturale traditionnelle. Son rôle est de contribuer à la concrétisation de ces objectifs en engageant ou en participant à tous types d'actions. Actuellement, elle conduit un projet pour l'inscription de l'île de Djerba sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par son expérience et sa localisation (Djerba), elle facilitera l'organisation des réunions, des ateliers, des sessions de formations prévues dans le cadre de ce projet avec les jeunes, les ONGs et la population locale... Elle participera aussi activement à la proposition de parcelles de conservation et de micro-

réserve pour les espèces patrimoniales de l'Île.

L'INAT participera, avec ses compétences scientifiques (1) spécialisées dans l'enseignement, la formation et l'encadrement des doctorants sur des thèmes concernant la flore des sites protégés en Tunisie, les espèces rares et patrimoniales, (2) expertes dans la botanique systématique, l'écologie, la multiplication et la culture, l'approche participative..., et (3) expérimentées dans la conduite de nombreuses actions relatives à la flore de Tunisie et les espèces endémiques tunisiennes..., et dernièrement soutenues par l'IUCN, telles que l'élaboration de la liste des zones importantes en plantes en 2010 et son actualisation en 2016, veillera à la conduite et à la réussite du programme scientifique du projet. Elle mettra aussi à la disposition du projet son herbier, son arboretum et ses serres de multiplication pour la réalisation des expériences nécessaires à la conservation *ex situ* des espèces ciblées dans le cadre de ce projet.

La FST participera dans ce projet avec (1) ses compétences scientifiques en biodiversité floristique, enjeux de conservation, dynamique actuelle et passée de la végétation, écologie végétale, botanique, (2) sa vocation d'enseignement et d'encadrement dans ses différentes spécialités, et (3) par son expérience et sa contribution aux travaux de l'IUCN avec l'élaboration des rapports sur les Zones Importantes en Plantes en Tunisie (2010, 2016), la Liste Rouge des plantes des zones humides d'eau douce d'Afrique du nord (García et al., 2010). Les travaux de recherche menés (plus de 10 articles publiés), depuis une quinzaine d'années, par la FST, sur la flore patrimoniale de Tunisie, renforceront la réussite de ce programme scientifique. La FST mettra également à la disposition du projet son équipement scientifique (microscope, loupes binoculaires, matériel d'échantillonnage...) pour la réalisation des actions à développer pour la conservation ex-situ et in-situ des espèces ciblées dans le cadre de ce projet.

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

L'endémique stricte à l'île Djerba, *Limonium formosum* se développe sur un seul site localisé le long de la côte nord-est de l'île. Son aire de répartition ne dépasse pas 1Km² de superficie et est limitée à une zone rocheuse, classée domaine maritime public (DMP). De ce fait, aucune activité n'est enregistrée dans cette zone (future microréserve de l'endémique) et il n'y aura pas de personnes touchées et il n'y aura pas de conflits et des plaintes.

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

Ce mécanisme de règlement des doléances doit inclure, au minimum, les éléments suivants:

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire.
- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en oeuvre du CEPF (RIT).
- Coordonnées téléphoniques et électroniques du bureau local de la Banque mondiale.
- L'email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org

- La section doit contenir une déclaration décrivant comment vous informerez les parties prenantes des objectifs du projet et de l'existence du mécanisme de réclamation (par exemple, affiches, panneaux d'affichage, avis publics, annonces publiques, utilisation des langues locales).
- Le texte suivant devra être inclus dans tout mécanisme de règlement des doléances: *"Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale."*

En suivant les indications qui précèdent, décrivez le mécanisme de doléances que vous mettrez en place.

F. Modalités de mise en œuvre

- 1- Conduite d'une étude scientifique et de terrain pour élaborer un plan de création de la microréserve de *Limonium formosum* (localisation, superficie, végétation, sol, rôle, accès...).
- 2- Organiser une réunion d'information sur les endémiques strictes et sensibilisation de la population locale, des ONGs de la région actives dans le domaine de la conservation des plantes aux rôles de conservation des microréerves.
- 3- Organisation d'une réunion basée sur l'approche participative pour présenter le plan de création de la microréserve à la population locale, la société civile, les ONGs de la région actives dans le domaine de la conservation des plantes, aux gestionnaires des aires protégées de la région... discussion, modification, amélioration du plan et son adoption par tous les présents.